

## REUNION DU 11 FEVRIER 2021

Date de convocation :  
05/02/2021

Date d'affichage :  
05/02/2021

Nombre de Conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 21

Le onze février deux mil vingt et un à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Etaients présents :

BAUDE Laëtitia, BAUDRY Jennifer, CHANTREUIL Claude, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, GERVAIS Marylise, LELOY Michel, LESACHEY Françoise LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MATHIEU Julien, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques.

Excusés : BERTOT Nelly, CORCY Jeannine, DESMONS Sophie

GAILLARDON Christian pouvoir à DUVERNOIS Vincent, TOURBOT Elise pouvoir à DONGE Ginette

Absents : HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, ROUXEL Stéphane

Secrétaire de Séance : Claude CHANTREUIL

Madame Perrotte informe le conseil municipal de la démission de Madame Sylvie BELMONTE et accueille Monsieur Daniel LEVAVASSEUR qui intègre la commission culture sports loisirs animation.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 10 décembre 2020 et du 11 janvier 2021 sont approuvés à l'unanimité

**01-02-21 Décision du Maire prise par délégation**

Pas de décision ce mois-ci

**02-02-21 Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget communal**

Reporté pour absence de validation du compte de gestion au niveau du service de Gestion comptable de Saint -Lô

Il est décidé de fixer le prochain conseil municipal au Jeudi 25 février

**03-02-21 Approbation du Compte Administratif 2020 – budget communal**

Reporté

**04-02-21 Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget assainissement**

Reporté

**05-02-21 Approbation du Compte Administratif 2020 – budget assainissement**

Reporté

**06-02-21 Approbation du Compte de Gestion 2020 – Maison médicale**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène PERROTTE, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2020 de la commune de Picauville, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **07-02-21 Approbation du Compte Administratif 2020 – budget maison médicale**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude CHANTREUIL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Marie-Hélène PERROTTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0.89 €		43 753.51 €		
Opérations de l'exercice			3 308.41 €	7 779.60 €		
<b>Résultats de l'exercice</b>				<b>4 471.19 €</b>		
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>0.89 €</b>		<b>48 224.70 €</b>		<b>48 225.59 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **08-02-21 Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget biens Girard**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène PERROTTE, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2020 de la commune de Picauville, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**09-02-21 Approbation du Compte Administratif 2020 – budget biens Girard**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude CHANTREUIL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Marie-Hélène PERROTTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				2 145.89 €		
Opérations de l'exercice			2 375.12 €	5 687.00 €		
<b>Résultats de l'exercice</b>				<b>3 311.88 €</b>		
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>5 457.77 €</b>		<b>5 457.77 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **10-02-21 Organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021**

Pour la rentrée de septembre 2021 qui doit se faire dans les nouveaux locaux du groupe scolaire Les Blancs Marais, Madame le Maire propose de maintenir la semaine des 4 jours par dérogation et de modifier uniquement les horaires de l'école maternelle pour que tous les enfants prennent l'école à la même.

Temps scolaires proposés pour la rentrée de septembre 2021

	TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN		TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRÈS-MIDI		PAUSE MÉRIDIANNE	
	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin
<b>LUNDI</b>	8h45	11h45	13h30	16h30	11h45	13h30
<b>MARDI</b>	8h45	11h45	13h30	16h30	11h45	13h30
<b>MERCREDI ou SAMEDI (dérogatoire)</b>						
<b>JEUDI</b>	8h45	11h45	13h30	16h30	11h45	13h30
<b> VENDREDI</b>	8h45	11h45	13h30	16h30	11h45	13h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
VALIDE l'organisation des temps scolaires pour la rentrée 2021 présentée ci-dessus.

### **11-02-21 Concessions cimetières : évolution des tarifs**

Suite à la suppression de la taxe d'inhumation par l'Etat, la commission cimetière propose de réévaluer le montant de toutes les concessions de 30 euros.

	Concession 50 ans	Concession 30 ans	Concession enfant moins de 5 ans 50 ans	Concession enfant moins de 5 ans 30 ans	Columbarium 50 ans	Columbarium 30 ans
<b>Ancien tarif</b>	300 €	200 €	150 €	100 €	720 €	540€
<b>Proposition</b>	330 €	230 €	180 €	130 €	750 €	570€

	Taxe de dispersion des cendres	Cavurne 60x60 50 ans	Cavurne 60x60 30 ans	Caveau d'attente
<b>Ancien tarif</b>	100 €	450 €	340 €	5 € par jour à compter du 4 <sup>ème</sup> jour
<b>Proposition</b>	130 €	480 €	370 €	inchangé

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
VALIDE la modification des tarifs de concessions des cimetières proposée ci-dessus

### **12-02-21 Convention d'utilisation du domaine public : véranda**

Une demande de renouvellement de l'utilisation du domaine public pour la terrasse de l'ancien hôtel des voyageurs – 4 et 6 rue Pierre Guérout a été déposée en mairie.  
L'autorisation existait déjà pour une durée de 10 ans depuis 2007.

Madame le Maire propose de renouveler l'autorisation pour la même période à dater au 1<sup>er</sup> septembre 2017, dans les mêmes conditions que l'arrêté précédant et de celles des vérandas existantes :

- Autorisation précaire et révocable
- Durée 10 ans
- A titre personnel (en cas de changement de propriétaire, une nouvelle demande devra être faite)
- A titre gratuit

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
AUTORISE le renouvellement de l'utilisation du domaine public au droit des immeubles sis 4 et 6 rue Pierre Guérout.

CHARGE le Maire ou son adjoint délégué de signer les documents nécessaires pour cette autorisation.

### **13-02-21 Création de deux emplois saisonniers pour le service technique**

Madame le Maire propose de créer 2 postes saisonniers pour le service technique :

- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021
- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2021

Ces deux postes permettront de maintenir l'entretien des cimetières suite à l'engazonnement réalisé en 2020 et de faciliter le déménagement des écoles durant la période estivale.

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,  
VU le budget de la commune  
VU le tableau des effectifs existant,  
Considérant la nécessité de créer 2 emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE la création de deux postes pour un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial, à temps plein, au 1<sup>er</sup> échelon :

- du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2021
- du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2021

AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés.

#### **14-02-21 Modification du tarif des droits de place**

Madame le Maire propose de simplifier le tarif des droits de place comme présenté ci-dessous :

Emplacement utilisé inférieur à 6 mètres : 1,50€

Emplacement utilisé supérieur à 6 mètres : 3.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de la modification des tarifs de droits de place présenté ci-dessus pour la régie « droits de place »

CHARGE le Maire ou son adjoint délégué de ces modifications

#### **15-02-21 Droit de Prémption Urbain**

- Parcelles AC568,569,695,761,764,757,760,746,75- 5 rue de Carneville  
Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter
- Parcelles A924 et 925 – 42 les Hougries  
Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter
- Parcelles AC115 et 414 – 46 rue de la Marne  
Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter

#### **Questions et informations diverses**

##### **16-02-21.A Construction groupe scolaire Les Blancs Marais**

Madame le Maire fait part de la demande des enseignants de créer une cloison fixe ou mobile pour cloisonner une classe d'élémentaire.

Rappel projet initial :

<b>Marché de travaux</b>	<b>Nombre de classe actuellement</b>	<b>Nombre de classe sans dédoublement</b>
6 classes élémentaires	7	5
3 classes maternelles	4	3
1 pièce demi-groupe en maternelle		
1 classe supplémentaire/ étude		

Madame le Maire, ainsi que Monsieur Chantreuil et Madame Marie, adjoints en charge du suivi du projet, préfèrent la création d'une cloison fixe pour séparer la 6<sup>e</sup> classe d'élémentaire définitivement. Le cout supplémentaire sera estimé à environ 11 000€TTC. L'estimation de la cloison amovible est d'environ 30 000€

##### **16-02-21.B Dates à retenir**

- Commission marais fixée au mardi 23 mars à 10h00

Séance levée à 21h25

Vu pour être affiché le 21 janvier 2021, conformément au CGCT.

Le Maire, Marie-Hélène PERROTTE